# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents: MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE,

BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET,

LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs: Patrick SEBAT à André MINJUZAN

Suzanne SAGE à Anne-Marie ANCHEN Gérard FRECHOU à Jean-Michel BELLOT Jacques CARSUZAA à Jean BEDECARRAX Philippe GARROTE à Marie-Lyse GASTON Eliane YTHIER à Dominique QUEHEILLE Dolores CABELLO Jean-Michel BRUGIDOU

Suppléants: Pierre CASAUX-BIC suppléant de Jean-Claude ELICHIRY

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Jean-Pierre ARANJO suppléant de Yves TOURAINE

Excusés: André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-

BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie

GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

**RAPPORT N° 121128-15-ENV** 

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS DISPOSITIONS FINANCIERES

M. BEDECARRAX précise que par courrier du 16 octobre dernier, le Syndicat Mixte des Gaves et de leurs affluents nous a informé qu'un programme de travaux de restauration des berges et lits des cours d'eau avait été validé par la Commission de Sous Bassin versant du Vert, affluents et affluents de la rive gauche du gave d'Oloron en amont du Vert où une déclaration d'intérêt général est opérationnelle et permet l'engagement de travaux.

Pour le programme à venir et notamment pour l'année 2013, le travail effectué par cette commission sera étendu aux autres commissions afin d'identifier et d'évaluer les problèmes rencontrés, préparer les actes administratifs nécessaires et engager ensuite les études et travaux correspondants.

Pour mémoire, chaque structure adhérente s'est engagée à financer les travaux de restauration qui la concernent.

Pour la CCPO, les travaux concernent l'enlèvement d'embâcles et d'arbres menaçant de tomber, afin d'assurer le bon écoulement des eaux, sur les ruisseaux :

#### l e Vert

Oloron – lieudit Soubies au Pont Lavigne

Oloron – Moumour – les digues

### **Les Mielles**

Agnos – amont de l'écrêteur de crues

Les travaux correspondants sont en cours de réalisation par l'entreprise LABORDE pour un montant de 7 000.00 € environ TTC.

Afin de régler les prestations correspondantes au SMGOAO, il convient de prévoir un crédit complémentaire de 3 000 € au budget de fonctionnement qui fera l'objet d'une décision modificative. Bien-entendu, le montant des subventions qui serait perçu sera reversé le moment venu à la CCPO.

Par ailleurs, lors de notre séance du 2 mai dernier, il avait été fait état des difficultés de trésorerie du syndicat liées à l'absence de fond de roulement lors de sa mise en place. Aussi, la CCPO envisageait d'apporter une aide à cette structure sous la forme d'une avance financière par le biais d'une convention.

Après installation du Syndicat, il s'avère que les besoins de trésorerie pourraient s'élever à 20 000 € maximum.

Nous avons sollicité les services des Finances Publiques pour avis et ils nous ont indiqué que ce dispositif pouvait être mis en place dans la mesure où cette avance « n'avait pas de caractère habituel (non répétitive), qu'elle ne bénéficiait pas à plusieurs collectivités et qu'elle était prévue au Budget de la CCPO ». De plus, la convention doit préciser : l'objet, le montant, son caractère « gracieux » (sans intérêt), les conditions de versement et de remboursement.

Aussi, cette avance fera l'objet d'une décision modificative au Budget d'Investissement 2012 ou sera inscrite au BP 2013 suivant les besoins du Syndicat Mixte.

Ouï cet exposé,

## Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- VOTE un crédit complémentaire de 3 000 € et AUTORISE Monsieur le Président à régler les dépenses relatives aux travaux de restauration du Vert et des Mielles au Syndicat des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents
- CONFIRME sa décision d'accorder une avance de trésorerie de 20 000 € au Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau et de leurs affluents et AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante
- VOTE le crédit nécessaire à l'avance remboursable qui sera inscrit par DM au Budget d'Investissement

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012	
Suivent les signatures	
Le Président	
Jean-Etienne	GAILLAT